

Les systèmes électoraux

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_systemes_electoraux-fr-e3155d91-bb91-49bo-8fdo-f0111c78b9a2.html



Date de dernière mise à jour: 08/07/2016

Les systèmes électoraux

Les systèmes électoraux varient d'un pays membre à l'autre. Tandis que les uns disposent de systèmes majoritaires, les autres votent selon le système proportionnel ou encore selon des modes de scrutin combinant les systèmes majoritaire et proportionnel. Quelques pays, comme le Luxembourg, permettent le panachage, d'autres constituent des circonscriptions électorales nationales ou régionales. Aucune unité apparente n'est perceptible et ces disparités ne sont pas sans influence sur les résultats électoraux et sur la composition du Parlement européen.

La représentativité des députés européens est également différente selon les pays. Car si la répartition des sièges entre les Etats membres s'efforce de tenir compte de leur population respective, cette répartition n'en est pas pour autant strictement proportionnelle. Alors que les petits pays, comme le Luxembourg, sont relativement sur-représentés avec la désignation d'un député pour 60.000 habitants, les grands pays sont largement sous-représentés avec un député pour 765.000 habitants en République fédérale d'Allemagne.

Les dispositions nationales des Etats membres en matière de cumul des mandats ne sont pas totalement harmonisées. Seuls le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Irlande accordent le droit de vote aux ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté européenne résidant sur leur territoire.

Le jour du vote, qui n'est pas sans répercussion sur le résultat final du scrutin, n'est pas non plus le même pour tous en vertu des traditions politiques nationales. Alors que c'est un dimanche dans la plupart des pays, c'est un jour de la semaine en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Enfin, seuls la Belgique et le Luxembourg rendent le vote légalement obligatoire.